



Crédit d'impôt pour R&D

Il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt imputable et remboursable pour les investissements dans des immobilisations qui tendent à promouvoir la recherche et le développement de nouveaux produits et de technologies avancées sans impact sur l'environnement ou visant à minimiser au mieux l'impact négatif sur l'environnement.

Conditions?

En règle générale, il doit s'agir d'immobilisations corporelles ou incorporelles, acquises ou constituées à l'état neuf. Ces immobilisations doivent exclusivement être affectées à l'exercice de l'activité professionnelle en Belgique et être amorties sur une période minimale de trois ans. Un crédit-bail entre également en ligne de compte.

Les investissements suivants sont exclus du crédit d'impôt :

- les immobilisations dont le droit d'usage a été cédé à un tiers en vertu d'un contrat de crédit-bail, d'une convention d'emphytéose ou de superficie, lorsque les immobilisations peuvent être amorties dans le chef de l'entreprise qui a acquis le droit ;
- les frais accessoires non amortis au même moment que les immobilisations auxquelles ils se rapportent ;
- les voitures et les voitures à usage mixte ;
- les immobilisations dont le droit d'usage a été cédé à un tiers par location (sauf si la cession est faite à des personnes physiques, qui utilisent ce droit pour l'exercice d'une activité indépendante).

Attention : à partir de l'année d'imposition 2007, les sociétés doivent faire un choix entre, d'une part, la déduction pour investissement majorée et, d'autre part, le crédit d'impôt.

Avantages?

Le crédit d'impôt peut être soit étalé, soit accordé en une fois. Le crédit d'impôt peut être reporté (dans une mesure limitée) aux quatre exercices d'imposition suivants. Il est remboursable.

- En une fois : valeur d'acquisition de l'investissement x 29,58 % x 13,5 % (exercice d'imposition 2020).
- Étalé : amortissement x 29,58 % x 20,5 % (exercice d'imposition 2020).

Vous avez besoin de conseils? Contactez votre accountmanager ou l'un de nos spécialistes par contact@vdl.be.